

A – Numéro d'accréditation

À défaut d'indiquer votre numéro d'accréditation, nous ne pourrons traiter votre demande.

B – Renseignements sur l'identité des parties

Employeur				
Nom de l'employeur				
	Numéro	Rue	Appartement	
Adresse	Ville	Province	Code postal	
Nom du représentant				
Nom du bureau (s'il y a lieu)				
	Numéro	Rue	Appartement	
Adresse (si différente de l'adresse ci-dessus)	Ville	Province	Code postal	
Téléphone		Poste		
Cellulaire		Télécopieur		
Courriel				

Syndicat				
Nom du syndicat				
	Numéro	Rue	Appartement	
Adresse	Ville	Province	Code postal	
Nom du représentant				
Nom du bureau (s'il y a lieu)				
	Numéro	Rue	Appartement	
Adresse (si différente de l'adresse ci-dessus)	Ville	Province	Code postal	
Téléphone		Poste		
Cellulaire		Télécopieur		
Courriel				

Salarié				
Nom du salarié			Nom du représentant	
	Numéro	Rue	Appartement	
Adresse (si différente de l'adresse ci-dessus)	Ville	Province	Code postal	
Téléphone		Poste		
Cellulaire				
Télécopieur				
Courriel				
Nom du bureau (s'il y a lieu)				
	Numéro	Rue	Appartement	
Adresse (si différente de l'adresse ci-dessus)	Ville	Province	Code postal	
Téléphone		Poste		
Cellulaire		Télécopieur		
Courriel				

Région administrative de l'établissement visé

Vous devez joindre la décision du Tribunal administratif du travail.



C – Identification des griefs

Indiquez le **numéro**, le **nom du plaignant** et la **nature des griefs** (ex. : harcèlement psychologique, congédiement, suspension, mesure disciplinaire, etc.). *L'ensemble de ces griefs sera confié à un seul arbitre.*

Si un ou plusieurs griefs sont de nature de **harcèlement psychologique** ou de **congédiement**, veuillez cocher la ou les cases correspondantes, et en faire mention dans les descriptions précédentes.

Harcèlement psychologique

Congédiement

D – Signature

--

Date

--

Signature du requérant

A – Veuillez aviser l'autre partie de la présente demande.

B – Faites parvenir votre formulaire par la poste, par télécopieur ou par courriel.

Direction de la médiation, de la conciliation et des services en relations du travail
Ministère du Travail
200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5S1
Téléphone : 418 643-9943
Télécopieur : 418 644-3331
Courriel : dgrtquebec@travail.gouv.qc.ca

C – Joignez la décision du Tribunal administratif du travail.

